



Conditions de garantie pour les chaudières à condensation

10 ans de garantie sur le corps de chauffe des chaudières WTC-GW / -GB / -OB

En optant pour une chaudière à condensation Weishaupt, vous avez fait le choix d'un produit haut de gamme de qualité Weishaupt. Les chaudières à condensation sont dotées d'un échangeur en fonte d'aluminium-silicium. Cet échangeur assure parfaitement le transfert thermique entre les gaz de combustion et l'eau de chauffage. Il est prépondérant pour la haute efficacité de votre chaudière à condensation et pour l'exploitation optimale de l'énergie.

En signe de la confiance que l'entreprise accorde à ce niveau de qualité, Weishaupt propose sur l'ensemble des chaudières des gammes

- WTC-GW/GB 15-32-B, date de livraison à partir de janvier 2020
- WTC-GW/GB 45/60-A/B, date de livraison à partir de juillet 2020
- WTC-GW/GB 80/100-A, date de livraison à partir de juillet 2020
- WTC-GB 90-300, date de livraison à partir de juillet 2020
- WTC-OB 14-45-A/B, date de livraison à partir de juillet 2020 et utilisation exclusive de fuel domestique pauvre en soufre avec une teneur en soufre de max. 50 ppm

une garantie produit sur l'étanchéité du corps de chauffe en aluminium-silicium aux conditions suivantes:

Une période de garantie de 10 ans, à partir de la date d'installation de la chaudière à condensation Weishaupt par un installateur agréé.

Le bénéfice de cette garantie est soumis aux conditions suivantes :

- Planification, dimensionnement et installation dans les règles de l'art et utilisation correcte de l'installation.
- Travaux de montage, d'inspection, d'entretien et de maintenance, travaux sous garantie réalisés uniquement par une entreprise agréée.
- Réalisation et documentation de l'inspection et de l'entretien conformément aux prescriptions de la notice de montage et de mise en service (manuel) et du carnet d'entretien Weishaupt. Dans le cadre de l'entretien, le corps de chauffe doit être nettoyé tous les 2 ans.
- Utilisation exclusivement avec un air comburant, un combustible, une eau de remplissage et d'appoint dont les caractéristiques respectent les spécifications relatives à chaque chaudière.
- Utilisation exclusive de pièces de rechange originales Weishaupt.

La demande de garantie doit impérativement être introduite auprès de Weishaupt endéans la période de garantie.

Une demande de garantie doit être accompagnée des documents suivants :

- Facture de l'entreprise agréée ayant installé la chaudière (avec date d'installation),
- Carnet d'entretien avec preuve de la réalisation des entretiens périodiques et des contrôles associés concernant la qualité d'eau, avec adaptation de la qualité de l'eau de remplissage au minimum tous les deux ans le cas échéant.

L'absence de l'un de ces documents invalide la demande de garantie.

Si la demande de garantie est justifiée, le corps de chauffe de remplacement est fourni gracieusement à l'entreprise agréée pour mise en place. L'ensemble des coûts liés à la dépose/repose du corps de chauffe par une entreprise agréée, au transport, aux moyens de manutention ainsi que la mise en œuvre de pièces additionnelles incombent à l'utilisateur de la chaudière. D'une manière générale, les réparations et pièces remplacées ne font pas courir une nouvelle durée de garantie et ne prolongent pas la garantie initiale du produit.

Les Conditions Générales de Vente Weishaupt conservent toute leur validité et sont complétées par les présentes conditions de garantie.